

DELIBERATION DD2025_091

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	50
Votants	65
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 27 juin 2025

LE 3 juillet 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONSTITUTION D'UN MARCHÉ GROUPÉ PORTÉ PAR LE SDE24 POUR LA RÉALISATION DES MISES À JOUR DES PCAET

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. GUILLEMET, M. MARTY, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU
M. LEGAY donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

CONSTITUTION D'UN MARCHÉ GROUPÉ PORTÉ PAR LE SDE24 POUR LA RÉALISATION DES MISES À JOUR DES PCAET

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le conseil communautaire a adopté le Plan Climat-Air-Energie Territorial par délibération le 28 novembre 2019 pour une durée de 6 ans.

Qu'un outil de planification de la transition écologique et énergétique, le PCAET fixe des objectifs à la fois de réduction des émissions de GES, des consommations énergétiques, surtout fossile, tout en augmentant la production d'énergies renouvelables.

Qu'afin d'atteindre ces objectifs, le PCAET du Grand Périgueux comporte 5 axes thématiqués : urbanisme durable, mutation énergétique des bâtiments, mobilités, économie durable et agriculture, et énergies renouvelables. Chacun de ces axes est composé d'actions et d'indicateurs de suivi pour rendre compte de l'état d'avancement des objectifs posés. En 2023, un bilan à mi-parcours a été réalisé.

Que dans le cadre de la convention en cours relative à la mission d'accompagnement au suivi et à la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) propose un accompagnement à plusieurs niveaux : la centralisation de la collecte des données, l'animation du réseau des PCAET à l'échelle départementale, la révision des PCAET.

Que plusieurs PCAET arrivent aujourd'hui à maturité, dont celui du Grand Périgueux. Le SDE 24 propose dans ce cadre la réalisation d'un marché groupé à bons de commande. L'objectif est de recruter un prestataire sur une mission d'assistance à la réalisation de cette mise à jour (révision) du PCAET.

Considérant qu'il est proposé que l'agglomération du Grand Périgueux bénéficie de l'organisation de ce marché groupé initié par le SDE 24.

Que le Grand Périgueux sera associé à la rédaction du Cahier des Charges afin de répondre efficacement aux besoins du territoire, notamment en matière de concertation.

Que la mise à jour doit répondre aux modalités réglementaires (code de l'environnement R229-51) en intégrant : une actualisation du diagnostic (dont une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique), une stratégie territoriale (pour identifier les priorités et les objectifs de la collectivité), aussi bien sur le volet atténuation de l'impact du territoire que le volet adaptation de territoire au changement climatique, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Que la consultation devra être lancée au second semestre de l'année 2025 afin de répondre au calendrier du Grand Périgueux pour cette mise à jour.

Que l'estimation financière pour le Grand Périgueux est de l'ordre de 30 à 50 000 € HT en fonction des options qui seront choisies.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

DD2025_091
S2LO

ID : 024-200040392-20250703-DD2025_091-DE

- Décide :

- de bénéficier de cette offre de marché groupé proposée par le SDE 24 pour l'accompagnement de la mise à jour de son PCAET.

- Autorise :

- le Président à signer tous documents en lien avec ce marché groupé et la révision du PCAET du Grand Périgueux ;

- l'élu référent et les services de la Mission Climat Transition écologique à assurer la réalisation de cette mise à jour avec le concours du SDE 24

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31/07/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31/07/2025	Périgueux, le 31/07/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 